

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST VERT 0-15 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°4 : Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.		
Transformation biologique	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)		
Lot de fabrication :	BE_IAB_0221 BE_IAB_0321 BE_IAB_0421 BE_IAB_0122 BE_IAB_0222	Lot de production :	BE2022_BE_IAB_C15-20_0221 BE2022_BE_IAB_C15-20_0321 BE2022_BE_IAB_C15-20_0421 BE2022_BE_IAB_C15-20_0122 BE2022_BE_IAB_C15-20_0222
Lot de commercialisation :	BE_IAB_2022		

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées (sur brut)	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	57,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	24,5%	≥ 20 %
	pH	7,7	
	C / N	16	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org\ non\ uréique}$ (% sur M.B.)	1,0%	
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (% sur M.B.)	0,45%	< 3%
Inertes (% sur MS)	K <sub>2</sub> O (% sur M.B.)	0,90%	< 3%
	Verres et métaux > 2 mm	0,04%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	9,20%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	6,50%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	9,2%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	3,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,6%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	90,0%	

Conseil d'utilisation :	10 à 20 tonnes de matière brute/hectare
-------------------------	---

Recommandations d'emploi :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée.</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation. Ne pas dépasser la dose préconisée</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> ) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :		<p><u>Siège :</u> 1, route de Ruederbach <b>68560 HIRSINGUE</b> <b>Tél : 03 89 07 18 66</b> <b>Fax : 03 89 07 16 89</b> www.agrivalor.eu</p>	<p><u>Contact agronomique :</u> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu</p>
-------------------------	---	--	---

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST VERT 0-15 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°4 : Compost vert

<b>Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :</b>	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
<b>Transformation biologique :</b>	Compostage par fermentation aérobie

<b>Lot de fabrication :</b>	CA0221 CA0321 CA0421 CA0122 CA0222	<b>Lot de production :</b>	CA2022_CA0221 CA2022_CA0321 CA2022_CA0421 CA2022_CA0122 CA2022_CA0222
<b>Lot de commercialisation :</b>		CA2022	

	Eléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	67,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	30,5%	≥ 20 %
	pH	7,6	
	C / N	15	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org}$ non uréique (% sur M.B.)	1,0%	
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (% sur M.B.)	0,40%	< 3%
	K <sub>2</sub> O (% sur M.B.)	0,90%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,20%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	11,50%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	2,50%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	10,4%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	3,9%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	10,5%	
Indice de stabilité de la Matière Organique	Indice ISMO (en % de la MO)	90,0%	

<b>Conseil d'utilisation viticulture :</b>	<b>En entretien :</b> jusqu'à 20 m <sup>3</sup> /ha (13 t de MB/ha) <b>Avant plantation :</b> jusqu'à 50 m <sup>3</sup> /ha (30 t de MB/ha)
<b>Conseil d'utilisation maraîchage :</b>	<b>En entretien (plein champ) :</b> jusqu'à 5 L /m <sup>2</sup> <b>En lit de semence (localisé) :</b> jusqu'à 30 L /m <sup>2</sup>

<b>Indications spécifiques :</b>	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------------	---

<b>Conditionnement :</b>	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> )
--------------------------	--

<b>Mis sur le marché par :</b>	<b>Valorisation de déchets végétaux et organiques</b>  <b>CENTR'ALSACE</b> <b>COMPOST</b>	<b>Siège :</b> 1, route de Ruederbach <b>68560 HIRSINGUE</b> <b>Tél : 03 89 07 18 66</b> <b>Fax : 03 89 07 16 89</b> <a href="http://www.agrivalor.eu">www.agrivalor.eu</a>	<b>Contact agronomique :</b> Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : <a href="mailto:guy.meinrad@agrivalor.eu">guy.meinrad@agrivalor.eu</a>
--------------------------------	---	--	---

*Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.*

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST VERT 0-15mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°4 : Compost Vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie (de 4 à 6 mois)

Lot de fabrication :	SC0221 SC0321 SC0421 SC0122 SC0222	Lot de production :	SC2022_0221 SC2022_0321 SC2022_0421 SC2022_0122 SC2022_0222
Lot de commercialisation :		SC2022	

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	58,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	24,5%	≥ 20 %
	pH	8,1	
	C / N	15	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	0,9%	< 3%
	$N_{org}$ non uréique (% sur M.B.)	0,9%	
	$P_2O_5$ (% sur M.B.)	0,35%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,11%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,02%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	9,2%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	6,5%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	9,2%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,0%	
	Cellulose (% sur M.B.)	3,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	8,6%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	90,0%	

Conseil d'utilisation viticulture :	<b>En entretien :</b> jusqu'à 20 m <sup>3</sup> /ha (13 t de MB/ha) <b>Avant plantation :</b> jusqu'à 50 m <sup>3</sup> /ha (30 t de MB/ha)
Conseil d'utilisation maraîchage :	<b>En entretien (plein champ) :</b> jusqu'à 5 L /m <sup>2</sup> <b>En lit de semence (localisé) :</b> jusqu'à 30 L /m <sup>2</sup>

Recommandations d'emploi :	<p>Ne pas dépasser la dose préconisée</p> <p>Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols.</p> <p><i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i></p> <p>Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines.</p> <p>Eviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5.</p> <p>Impropre à la consommation animale et humaine.</p> <p>Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.</p>
----------------------------	---

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> ) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	<p>Valorisation de déchets végétaux et organiques</p>  <p><b>AGRIVALOR</b><sup>®</sup> HIRSINGUE</p> <p>Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu</p> <p>Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu</p>
-------------------------	---

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.

# AMENDEMENT ORGANIQUE - NFU44-051

## COMPOST VERT 0-15 mm

AMENDEMENT ORGANIQUE selon la Norme NFU 44-051  
dénomination n°4 : Compost vert

Nature des matières premières par ordre décroissant d'importance sur la matière sèche :	Compost obtenu à partir de végétaux issus en tout ou partie de l'entretien des jardins et espaces vert (tontes, tailles, élagages, feuilles, etc...) bruts, ayant subi un procédé de compostage caractérisé.
Transformation biologique :	Compostage par fermentation aérobie

Lot de fabrication :	WI0221 WI0321 WI0421 WI0122 WI0222	Lot de production :	WI2022_0221 WI2022_0321 WI2022_0421 WI2022_0122 WI2022_0222
----------------------	--	---------------------	---

Lot de commercialisation n° :

WI2022

	Éléments de caractérisation		
	Paramètres	Teneurs analysées	Valeurs seuils
Paramètres agronomiques	M.S. (% sur M.B.)	60,0%	≥ 30 %
	M.O. (% sur M.B.)	30,0%	≥ 20 %
	pH	7,9	
	C / N	17	< 40
	$N_{tot} = N_{org} + N-NO_3^- + N-NH_4^+$	1,0%	< 3%
	$N_{org\ non\ uréique}$ (% sur M.B.)	0,9%	
	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (% sur M.B.)	0,35%	< 3%
	K <sub>2</sub> O (% sur M.B.)	0,80%	< 3%
Inertes (% sur MS)	Verres et métaux > 2 mm	0,07%	< 2 % +/- 0,75
	Films + PSE > 5 mm	0,00%	< 0,3 % +/- 0,065
	Autres plastiques > 5 mm	0,00%	< 0,8 % +/- 0,25
Potentiel de minéralisation du carbone	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	10,0%	
Potentiel de minéralisation de l'azote	(coefficient maximal, 91 jours d'incubation)	1,0%	
Fractionnement biochimique	Fraction soluble (% sur M.B.)	13,3%	
	Hemicellulose (% sur M.B.)	0,5%	
	Cellulose (% sur M.B.)	4,2%	
	Lignine et cutine (% sur M.B.)	15,1%	
Indice de stabilité biologique	Indice ISMO (en % de la MO)	91,8%	

Conseil d'utilisation viticulture :	<b>En entretien :</b> jusqu'à 20 m <sup>3</sup> /ha (13 t de MB/ha) <b>Avant plantation :</b> jusqu'à 50 m <sup>3</sup> /ha (30 t de MB/ha)
Conseil d'utilisation maraîchage :	<b>En entretien (plein champ) :</b> jusqu'à 5 L/m <sup>2</sup> <b>En lit de semence (localisé) :</b> jusqu'à 30 L/m <sup>2</sup>

Recommandations d'emploi :	Ne pas dépasser la dose préconisée Les doses d'apports doivent être ajustées en fonction du besoin des cultures et de la teneur en éléments fertilisants des sols. <i>Sous réserve de tenir compte des dispositions des programmes d'actions à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole prévus à l'article R. 211-80 du code de l'environnement au titre de la directive 91/676/CEE susvisée et des périodes d'utilisation.</i> Stocker de façon à éviter toute lixiviation du produit vers les eaux superficielles ou souterraines. Éviter tout épandage sur des sols dont le pH est inférieur à 5. Impropre à la consommation animale et humaine. Ne pas ingérer. Se laver les mains et se sécher les mains après usage.
----------------------------	--

Conditionnement :	Vrac / masse nette : consulter le(s) ticket(s) de pesée. Volume (exprimé en m <sup>3</sup> ) Conditionné en sac / volume (exprimé en litre)
-------------------	--

Mis sur le marché par :	Valorisation de déchets végétaux et organiques 	Siège : 1, route de Ruederbach 68560 HIRSIINGUE Tél : 03 89 07 18 66 Fax : 03 89 07 16 89 www.agrivalor.eu	Contact agronomique : Guy MEINRAD port. : 06 815 843 66 e-mail : guy.meinrad@agrivalor.eu
-------------------------	---	---	--

Cette fiche doit être tenue à disposition des organismes compétents en cas de contrôle.  
 Nous réunissons l'ensemble de nos compétences afin de délivrer un produit de qualité et dont les teneurs sont conformes aux seuils réglementaires.  
 Néanmoins nous recommandons à chaque utilisateur d'adapter les pratiques aux conditions locales.